



sante-secu-social.npa2009.org

LA « LOI BUZYN » : DES « ORDONNANCES » CONTRE L'HÔPITAL PUBLIC

Pendant que Macron occupe la scène médiatique avec le grand débat et ses shows en bras de chemise, le gouvernement reprend et accélère ses attaques :

- Il engage la réforme de la fonction publique avec l'embauche massive de contractuels, la rémunération « au mérite » et la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires
- Il veut faire voter en quelques semaines la « loi santé » qui lui donne un chèque en blanc pour achever la démolition/restructuration de l'Hôpital Public

En ligne de mire du projet présenté par la ministre le 13 février, la liquidation définitive du réseau de petits hôpitaux disposant encore des services de base que sont les urgences, une maternité et un service chirurgie et garantissant des soins de proximité pour tous, dans les petites villes et les campagnes.

La démolition a été déjà bien entamée par les gouvernements précédents :

- Entre 1995 et 2016, 95 services d'urgences publics ont été fermés.
- En 30 ans 2/3 des maternités ont disparu.

Le projet de loi « Buzyn » prétend, consolider 500 à 600 « hôpitaux de proximité » en les « labellisant » ... Mais « l'hôpital de proximité » façon Buzyn **n'a ni maternité, ni urgences, ni chirurgie**. C'est une maison de retraite médicalisée (EHPAD) avec

quelques lits de médecine.

C'est donc en réalité la mort programmée des établissements de proximité conservant encore un minimum de « plateau technique » qu'organise cette loi, ainsi que l'accélération des fermetures de services au sein de « Groupements Hospitaliers de Territoires » (GHT) et de « Supra GHT ». L'hospitalisation privée pourra, au passage récupérer les activités les plus lucratives (chirurgie), pour le plus grand bonheur de ses actionnaires.

LA « COORDINATION » DE QUELQUES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX POUR REMPLACER L'HÔPITAL

Pour la ministre et le gouvernement, la création d'un millier de « groupements professionnels territoriaux de santé », (coordonnant essentiellement des professionnels libéraux) est censée se substituer à l'Hôpital pour répondre à une partie des urgences.

C'est oublier :

- que cette permanence ne remplacerait en rien l'existence de services de soins hospitaliers
- que le recours à des médecins libéraux entraîne l'avance de la consultation et des frais non remboursés qui constituent une barrière à l'accès aux soins.

On se demande par ailleurs comment les quelques

LE PROJET DE LOI SANTÉ : UN CHÈQUE EN BLANC POUR RESTRUCTURER ET FERMER LES HÔPITAUX

Le texte comporte des articles sur différents sujets, formation des médecins avec une augmentation prévue de 20% du nombre de médecins formés .régularisation de la situation des médecins à diplôme étrangers, accès aux données de santé, dossier médical numérique, « télé-soins »...

L'aspect essentiel du projet :

• Permettre au gouvernement de modifier la « carte sanitaire », par des « ordonnances », hors de tout débat et de tout contrôle, en fermant massivement des services de proximité (urgences, maternités, chirurgie) et en accélérant les regroupements dans des « groupements hospitaliers de territoires »

• Faire assurer la « permanence des soins » par des « groupements territoriaux professionnels de santé », composés essentiellement de médecins libéraux .

médecins totalement débordés restant dans les « déserts médicaux », pourraient assurer, une « permanence de soins » supplémentaire ? La disparition des services hospitaliers de base dans les petites villes et les campagnes, aura aussi pour conséquence l'aggravation de l'engorgement des plus grosses structures, déjà saturées, dans les plus grandes agglomérations.

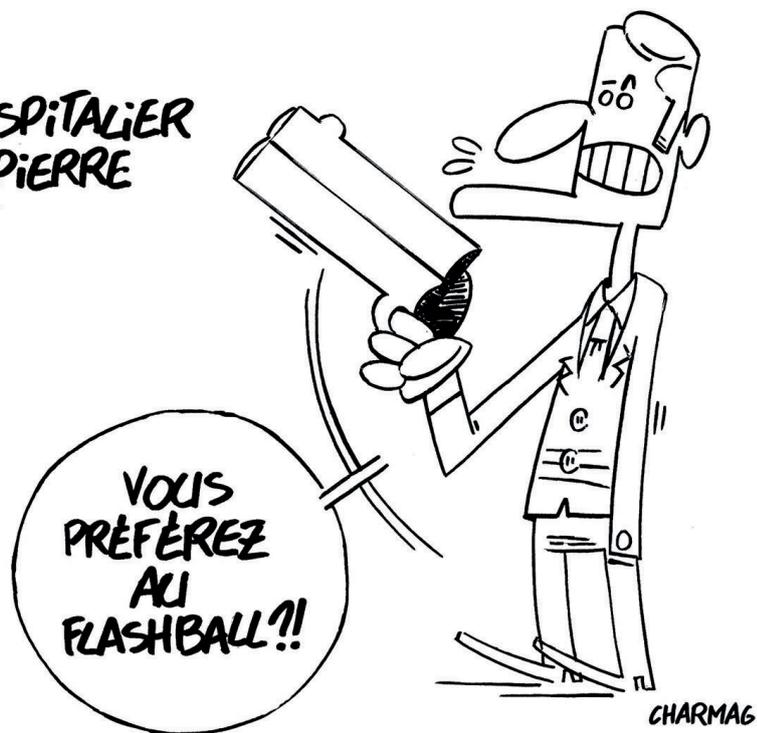
RETRAIT DU PROJET DE LOI BUZYN !

Depuis des semaines, les Gilets Jaunes se mobilisent contre la discrimination dont sont victimes

des territoires entiers, où les services publics (école, poste, transports, santé...), disparaissent. Ils dénoncent l'inégalité croissante qui s'y creuse entre ceux qui ont les moyens de s'offrir des prestations de qualité et le reste de la population, contrainte de payer cher des services de plus en plus réduits et défaillants. La loi Buzyn en est l'illustration.

C'est par une mobilisation commune, de ceux qui sur tout le territoire subissent ces régressions, des personnels de santé épuisés par des conditions de travail insupportables, des partis syndicats associations qui défendent le service public et l'accès aux soins pour tous qu'il est urgent d'imposer le retrait du projet de loi de santé.

**LE PERSONNEL HOSPITALIER
PAYÉ AU LANCE-PIERRE**



HÔPITAL LOCAL = EHPAD+SSR

« Les hôpitaux de proximité existent déjà dans les territoires. C'est ce qu'on appelle des EHPAD, des soins de suite et de réadaptation [SSR], c'est-à-dire des hôpitaux dont la moyenne d'âge est de 84 ans. Il n'y a pas d'urgences, pas de lits de médecine ».....« Ils seront capables de développer une activité de médecine de proximité pour éviter aux papys/mamys des territoires ruraux d'aller se taper 80 bornes pour faire la queue aux urgences ».

Olivier Véran

Député La République en Marche, Référent santé d'E. Macron (présidentielles)



POUR PRENDRE CONTACT

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil
Ou par mail à : contact@npa2009.org

Nom : Prénom :

Tél. : Mail :